

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

DU 13 JANVIER AU 28 FEVRIER 2025

Rentrée 2025-2026

ÉCOLE MATERNELLE

Petite-section : l'inscription des enfants nés en 2022 se fait en mairie **du 13/01/2025 au 28/02/2025**

Les lundis, mercredis et jeudis de 8h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h45

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ROSTAND

Les parents des enfants scolarisés à l'école Jacques TATI en Grande Section 2024/2025 recevront à leur domicile une fiche d'inscription CP;

Ils devront prendre impérativement rendez-vous avec la directrice de l'école afin de confirmer l'inscription.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DU BLAMONT

Les enfants scolarisés à l'école du BLAMONT seront automatiquement inscrit au CP.

ATTENTION

L'inscription en mairie ou la transmission de la fiche d'inscription ne vaut pas admission à l'école. Vous devez pour cela prendre impérativement rendez-vous avec le directeur ou la directrice de l'école afin de confirmer l'inscription de votre enfant.

CAS PARTICULIER

Une démarche d'inscription en mairie est nécessaire pour les cas suivants :

- 1ère scolarisation dans une école de la commune
- Demande de dérogation scolaire

PIÈCE A FOURNIR (copie ET originaux) :

- livret de famille
- Justificatif de domicile datant de -3 mois
- Pièce d'identité du parent réalisant l'inscription
- En cas de séparation, autorisation écrite des 2 parents avec les pièces d'identités

Scannez ci dessous pour
accéder au petit guide à
destination des parents



Renseignements :

Service scolaire : inscriptions.scolaires@cregylesmeaux.fr

affairescolaires@cregylesmeaux.fr